

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE ORANGE – CREATION D'ADDUCTION POUR ALIMENTATION DES PAVILLONS IMPASSE DU BEARN ARRETE N° 2026/089		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 24 mars 2026 de la société ORANGE sollicitant la Ville, pour la création d'adduction pour alimentation des pavillons impasse du Bearn à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société ORANGE est autorisée à procéder, à partir du 30 mars et pour une durée de 1 journée, à des travaux de fouilles et à l'ouverture de chambres Télécom existantes impasse du Bearn pour la pose d'équipements.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, le stationnement sera interdit au niveau des chambres Télécom et si besoin, la société pourra mettre en place un rétrécissement de chaussée.
- Article 3 :** La société ORANGE est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** La Société ORANGE est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté, de remettre la chaussée en état, la reprise de l'enrobé sera réalisé en pleine largeur du trottoir.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société ORANGE ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.]

Fait à Ifs, le 24 mars 2026



Michel PATARD-LEGENDRE